

EXTRAITS DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2010

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 30 septembre 2010 à 20 h 30, salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Monsieur CUMONT Denis, Maire.

Etaient présents : MM. CUMONT, PECHENOT, CHANUT, Mme SUTTER, M. PREAU, Mmes DANREZ, GIABBANI, CAGNAT, MM. MADELENAT, VIGNOL, ROBIN, Mme BARON, M. PERNOT.

Absents excusés : M. GARNIER (pouvoir à C. PECHENOT), Mme SAUVION.

Secrétaire de séance : S. VIGNOL.

☆☆☆

VENTE D'UN TERRAIN DANS LA ZONE D'ACTIVITES DES BREANDES

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 1^{er} octobre 2009 qui prévoyait la vente de la parcelle de 1 387 m² à une SCI. En fait, la vente sera réalisée, en nom propre, par un seul des membres de la SCI. Le prix de vente est arrêté au 30/09/2010 à 26,62 € le m², soit un montant de 36 921,94 € HT. Le montant de la marge imposable à la TVA est de 28 712,42 €, soit une TVA à 19,6 % de 5 627,63 €. Le prix toutes taxes du terrain s'élève donc à 42 549,57 €. Accord du conseil municipal.

ACHAT DE TERRAIN

La municipalité envisage l'achat d'un terrain de 2 428 m², une ancienne pépinière près des écoles, afin de poursuivre le projet de réalisation d'un verger pour les enfants. Le prix du mètre carré, sur lequel le vendeur a donné son accord, est fixé à 6 € et approuvé par le conseil municipal.

SUBDIVISION DE L'ÎLOT N°1 DANS LE LOTISSEMENT COMM UNAL

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à diviser l'îlot n° 1 (518 m²) pour détacher une bande de 71 m² au profit de la parcelle voisine. Cet îlot avait déjà été amputé de 104 m² de façon à créer un passage pour accéder à un terrain enclavé situé à l'arrière. L'article R.442-21 du Code de l'Urbanisme permet de détacher une partie d'un lot pour la rattacher à un lot contigu sans besoin de procéder à une modification du lotissement. Le droit à construire (SHON) attribué à cette division est de 35 m². Il restera à l'îlot n° 1 une superficie de 447 m² avec une SHON de 224 m².

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX FRANCE TELECOM - CONVENTION

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Crots Taupins (réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, réfection de voirie, éclairage public), il est prévu l'enfouissement des réseaux France Télécom et énergie électrique. La convention a pour objet la mise en œuvre des travaux de génie civil et la dépose des installations communes. Le Maire est autorisé à signer ladite convention.

P.L.H. – AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

Les conseillers municipaux ont pris connaissance du projet de programme local de l'habitat de l'Auxerrois. Le conseil municipal prend acte de l'obligation de construire 8 logements sociaux sur 5 ans. Sur l'ensemble du PLH, il émet un avis défavorable (12 voix

contre, 2 abstentions) jugeant le montage financier irrecevable avec plus de 40 % réservés en frais d'études et divers, diminuant d'autant l'aide directe aux personnes.

TRANSFORMATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AUXERROIS EN COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle les enjeux de la transformation de la communauté de communes de l'Auxerrois en communauté d'agglomération et les prises de position qu'il soutient depuis quelques temps déjà contre ce projet. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote contre le principe de transformation de la communauté de communes de l'Auxerrois en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2011.

ASSAINISSEMENT – RAPPORTS ANNUELS 2009

Le conseil municipal prend acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service 2009 pour :

- ⇒ La Société BERTRAND titulaire du contrat d'affermage pour les réseaux,
- ⇒ Le Syndicat Intercommunal d'Épuration et de Traitement des Eaux Usées de l'Auxerrois (SIETEUA)

DECISIONS DU MAIRE :

Le conseil municipal donne acte au Maire des décisions prises en vertu de la délégation que lui a donnée le conseil municipal, en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour assurer diverses tâches de gestion courante :

- N°2010/19 du 10/09/2010 : Signature d'un bail avec un nouveau locataire au 36 ter rue des Vendanges.
- N°2010/20 du 15/09/2010 : Attribution de l'étude Géotechnique à GEOTEC France pour l'établissement de l'avant-projet de construction de nouveaux ateliers municipaux.

DECISIONS MODIFICATIVES SUR CREDITS BUDGETAIRES

Quelques rectifications budgétaires, par virements de crédits, sont nécessaires suite à des changements d'imputation de compte sur les budgets suivants :

- Budget principal : 1 200 €
- Budget assainissement : 40 533 €

REAMENAGEMENT D'UNE PARCELLE COMMUNALE – AIDE DU CONSEIL REGIONAL

Dans le cadre d'un appel à projet du Conseil Régional de Bourgogne concernant la reconstitution des haies formant le bocage qui caractérise le paysage de notre région, le conseil municipal propose un réaménagement bocager d'une parcelle communale au hameau des Groseilliers. Le coût de l'opération s'élève à 8 794 € HT subventionnable à hauteur de 80 %.

AFFAIRES DIVERSES :

- Communauté de l'Auxerrois – Modification des collectes de déchets : A compter du 29 novembre 2010, la collecte des déchets sera réorganisée sur tout le territoire de la Communauté de l'Auxerrois. Dorénavant, pour Perrigny, la collecte des ordures ménagères aura lieu le mardi au lieu du lundi (1^{ère} fois le mardi 30 novembre), et la

collecte sélective aura lieu un mercredi sur 2 au lieu du jeudi (1^{ère} fois le mercredi 8 décembre).

- PLU d'Auxerre : Le PLU d'Auxerre fait l'objet d'une 3^{ème} révision simplifiée concernant un site pour le relogement des gens sédentarisés.
- Demandes de réseau eau et électricité en zone naturelle : Plusieurs demandes sont faites pour des branchements eau et électricité sur des terrains situés en zone naturelle. Conformément au P.O.S., ces demandes sont rejetées.
- Duathlon : La Présidente adresse ses remerciements au Maire et au conseil municipal pour l'aide financière et logistique qui a permis la réussite du 2^{ème} duathlon du 19 septembre.
- Aérodrome d'Auxerre-Branches : La mise en demeure adressée par la CCI aux propriétaires forestiers bordant l'aérodrome a soulevé une vague de protestation. L'un d'entre eux a adressé, en mairie, la copie du courrier qu'il a fait au Directeur de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord-Est, copie qu'il a transmis à différentes personnalités politique.
- Subvention du Département pour la zone sportive : Le Conseil Général fait savoir, qu'à titre exceptionnel, le solde de subvention (56 700 €) qu'il avait annulé du fait que l'aide était devenue caduque depuis le 03/12/2008, serait réinscrite pour être versée en 2011.
- Sapeurs pompiers volontaires de Perrigny : A la suite de deux démissions courant septembre, le CPI de Perrigny ne compte plus que 6 éléments.
- Union Sportive de Perrigny – Section Judo-Gym : Les cours ont repris à compter du 14 septembre avec deux nouveaux professeurs de judo. Les cours de gymnastique sont assurés par la présidente de l'association.
- Association des Parents d'Elèves : l'assemblée générale s'est réunie le 24 septembre. Seuls 8 parents sur les 110 élèves que comptent les écoles étaient présents. Cette réunion est donc reportée au 21 octobre. S'il n'y a pas plus de présents, le bureau envisage de dissoudre l'association.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 35.